Image not found or type unknown

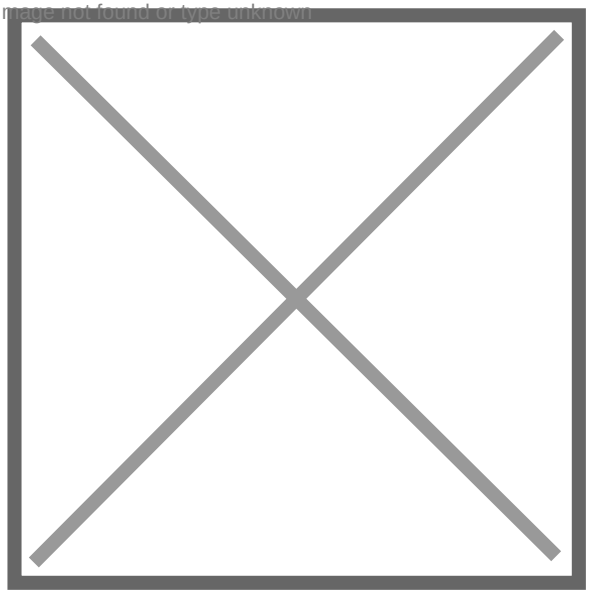

Avoir sur un pantalon mal retouché

Par **mam**, le **05/05/2008** à **19:45**

Bonjour, j'ai acheté dans une boutique 2 pantalons le 10/04, la vendeuse a marqué les ourlets et a faire les ourlets, j'ai pu les récupérer 10 jours après. En essayant les pantalons chez moi avec des chaussures plates les mêmes qu'à l'achat il manquait 2 cm sur un pantalon, 3 et 4 cm sur l'autre les deux jambes n'étaient pas à la même longueur! la vendeuse a fait défaire les ourlets du premier pour le rallonger, par contre le deuxième impossible. Elle m'a proposé de faire venir un autre pantalon que j'ai essayé la semaine suivante mais je nageais dedans pourtant à la même taille. Elle m'a fait un avoir et ne m'a pas remboursé, est-ce légal ai-je un recours (texte de loi)? Aujourd'hui j'ai récupéré enfin le premier pantalon soit presque un mois après l'achat de deux pantalons et je me retrouve avec un avoir pour le deuxième....Que dois-je faire ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés